

DEFI « AUX ARTS ETC... »

Plutôt Van Gogh ou Picasso ? Relevez le défi en revisitant à votre manière une œuvre d'art plastique et envoyer nous votre création. Peut-être que celle-ci sera exposée dans les panneaux de la ville en février et fera partie de la grande exposition participative...N'hésitez pas à faire preuve d'imagination et amusez-vous !

Article 1 – Organisation :

Dans le cadre de sa programmation culturelle, la ville de Carbon-Blanc organise une exposition participative « Aux arts etc.... » en février 2022.

Article 2 – Thème du concours :

Choisissez une œuvre d'art plastique connue de tous et détournez-la à votre manière.

Article 3 - Qui peut participer au concours ?

Tout le monde ! Du plus jeune au moins jeune, de l'individuel au collectif... Chaque participant propose une seule œuvre.

Article 4 - Récompense :

Exposition de votre œuvre dans l'un des panneaux de la ville lors de la grande exposition participative de février.

Article 5 - Conditions techniques :

A la base vous pouvez utiliser le support en 2D (à plat) que vous voulez : photo, papier, peinture, collage... en couleur ou pas... c'est à vous de choisir.

En revanche, puisque les œuvres seront en très grand format (type abris bus – 120 x 176 cm), il est indispensable qu'elles soient au format portrait et de bonne qualité. Plusieurs solutions s'offrent à vous :

- Si vous faites une photo, envoyez-la nous au format numérique 300 DPI ou 3612 x 2411 pixels.
- S'il s'agit d'un dessin, peinture... il faut que ce soit sur une page A3 (29.7 x 42 cm).

Article 6 - Critères de sélection :

- La qualité de la mise en scène, de la composition, l'ambiance, l'humour, l'imagination et la créativité.
- La qualité technique de réalisation.
- Les images devront être visibles par le grand public (dont des enfants).

Article 7 - Comment participer ?

- Date limite d'envoi des œuvres : 31/12/2021 à 23h59 et 10 secondes.
 1. Votre œuvre doit être transmise via courriel mediatheque@carbon-blanc.fr ou en l'amenant directement à la médiathèque aux horaires d'ouverture.
 2. L'œuvre doit obligatoirement être accompagnée de la « Fiche de participation ».
 3. Au dos de l'œuvre ou dans le courriel d'envoi, doivent apparaître le titre de l'œuvre originale revisitée et les mentions ci-dessous :
 - Pour un individuel : nom, prénom, numéro de téléphone, adresse courriel du candidat majeur ou de son représentant.
 - Pour un groupe : nom de la structure, nom du référent, numéro de téléphone, adresse courriel du référent.

Article 8 – Propriété et utilisation des œuvres :

Les participants autorisent la ville de Carbon-Blanc à utiliser gratuitement et pour une durée de 5 ans les photos reçues sur ses supports de communication (affiche, flyer, site internet, Facebook, magazine municipal, panneaux lumineux, presse). Pendant cette durée, les œuvres deviennent la propriété de la ville.

Article 9 – Modifications éventuelles :

La ville de Carbon-Blanc se réserve le droit d'apporter toutes modifications au présent règlement si cela s'avère nécessaire, d'écourter, de reporter ou d'annuler le défi si les circonstances l'exigent.

Article 10 – Acceptation du règlement :

Le simple fait de participer implique l'acceptation et le respect du présent règlement.

FICHE DE PARTICIPATION AU DEFI « AUX ARTS ETC... »

CATEGORIE :

- En individuel
- En collectif

TITRE DE L'ŒUVRE ORIGINALE REVISITÉE :

SI CATEGORIE « EN INDIVIDUEL » :

NOM :

PRÉNOM :

AGE :

COURRIEL DU CANDIDAT MAJEUR OU DU REPRÉSENTANT LEGAL SI MINEUR :

TELEPHONE DU CANDIDAT MAJEUR OU DU REPRÉSENTANT LEGAL SI MINEUR :

SI CATEGORIE « EN COLLECTIF » :

NOM DE LA STRUCTURE :

NOM DU RÉFÉRENT :

PRÉNOM DU RÉFÉRENT :

COURRIEL DU RÉFÉRENT :

TÉLÉPHONE DU RÉFÉRENT :

- Les participants ont lu et accepté le règlement.

SIGNATURE
DU CANDIDAT OU DE SON REPRÉSENTANT LEGAL OU DU RÉFÉRENT DE LA STRUCTURE